

# Conditions Particulières relatives à la fourniture d'un CIRCUIT

## Table des matières

1	Fourniture d'un CIRCUIT .....	1	
2	POINT(S) DE DÉMARCATIION .....	1	
Interface du POINT DE DÉMARCATIION: .....			1
3	Disponibilité et faisabilité .....	1	
4	Raccordement au RÉSEAU .....	1	
5	Audit sur SITE .....	1	
6	Augmentation des FAS.....	1	
7	Ligne téléphonique analogique sur le SITE.....	1	
8	Paire de cuivre sur le SITE .....	1	
9	ADSL et VDSL .....	1	
10	ADSL_Nu.....	1	
11	Fibre optique .....	1	
12	Fibre optique mutualisée (FTTH).....	2	
13	Fibre optique dédiée (FTTO) .....	2	
14	Réseau mobile .....	2	
15	Interconnexions (cross-connect, rocade) .....	2	
16	Environnement technique .....	2	
17	Interventions sur SITE .....	2	
18	Repérage .....	2	
19	DESSERTE INTERNE.....	2	
20	Maintenance .....	2	
21	Option ROUTEUR ADMINISTRÉ .....	2	
22	Raccordement du CPE .....	2	
23	INCIDENTS MAJEURS .....	2	

Les présentes conditions particulières, ci-après dénommées CP, complètent les Conditions Générales de Vente des Services (CGV SERVICES) et les conditions spécifiques du pays concerné, dans le cadre de la fourniture d'un CIRCUIT au CLIENT.

Il est conseillé au CLIENT de conserver les présentes conditions particulières.

## 1 Fourniture d'un CIRCUIT

La fourniture d'un CIRCUIT, ci-après dénommé le **SERVICE**, permet de connecter un SITE au RÉSEAU.

## 2 POINT(S) DE DÉMARCATIION

Extrémité d'un CIRCUIT sur SITE	Port d'un ÉQUIPEMENT IBROWSE	Port d'un LAN géré par IBROWSE	Point d'accès d'un réseau Wifi géré par IBROWSE	Port d'un LAN non géré par IBROWSE
X	X			

## Interface du POINT DE DÉMARCATIION:

- Ethernet ; ou
- un VLAN particulier d'une interface Ethernet.

## 3 Disponibilité et faisabilité

La fourniture d'un CIRCUIT est tributaire de sa disponibilité ou de sa faisabilité technique. IBROWSE ne peut pas garantir que le CIRCUIT pourra être livré au CLIENT.

Dans certains cas, l'indisponibilité ou les limitations techniques peuvent ne pas être connues avant la date d'installation ou apparaître après le début d'utilisation du SERVICE. Si le FOURNISSEUR est incapable de fournir le circuit pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, en raison de son indisponibilité ou de limitations techniques, IBROWSE se réserve le droit de résilier immédiatement le CONTRAT à tout moment, sans pénalité ni responsabilité à l'égard du CLIENT.

Dans le cas où IBROWSE n'est plus en mesure de fournir le SERVICE pour des raisons techniques, IBROWSE informe le CLIENT avec autant de préavis qu'il est raisonnablement possible de le faire et le CONTRAT est résilié sans engager la responsabilité de l'une ou l'autre des PARTIES.

## 4 Raccordement au RÉSEAU

Le CIRCUIT est raccordé à un POP.

## 5 Audit sur SITE

Le cas échéant, notamment dans le cas d'un nouveau circuit en fibre optique, le FOURNISSEUR peut avoir à effectuer un audit afin de vérifier la faisabilité de la livraison du CIRCUIT.

## 6 Augmentation des FAS

Si le résultat de l'audit induit des coûts supplémentaires au-delà de l'usage pour IBROWSE, IBROWSE est en droit d'en informer le CLIENT et d'augmenter les FAS en conséquence. Si les FAS augmentent considérablement en raison de l'audit, le CLIENT a le droit de résilier le SERVICE, par écrit dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la réception de l'avis relatif à l'augmentation des FAS. Dans ce cas, les frais de résiliation ne s'appliquent pas. Si le CLIENT ne répond pas à IBROWSE dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la réception de la notification, les nouveaux FAS sont réputés implicitement acceptés.

## 7 Ligne téléphonique analogique sur le SITE

Pour la fourniture d'un circuit utilisant les technologies ADSL, ADSL annexe M ou VDSL, le SITE peut disposer d'une ligne téléphonique analogique en état de fonctionnement, qui supportera le SERVICE. Le numéro de cette ligne téléphonique est indiqué sur la COMMANDE avec le nom de l'abonné tel qu'il figure sur le contrat de la compagnie de téléphone. Si la ligne téléphonique susmentionnée est annulée ou cesse de fonctionner, le CIRCUIT cesse de fonctionner et le CLIENT peut être tenu de régler des frais de reconnexion pour rétablir le SERVICE.

## 8 Paire de cuivre sur le SITE

Pour la fourniture d'un circuit SDSL ou EFM, le SITE doit disposer d'une ou de plusieurs paires de cuivre libres qui seront utilisées pour la fourniture du CIRCUIT. La bande passante du CIRCUIT dépend du nombre de paires utilisables et de la distance entre le SITE et le centre technique auquel les paires sont raccordées.

Dans le cas où aucune paire de cuivre n'est disponible, IBROWSE peut :

- demander au FOURNISSEUR la désaturation du SITE qui, lorsqu'elle est possible, est facturée au CLIENT en supplément et avec son accord.
- proposer un autre type de circuit, dont les caractéristiques sont compatibles avec les besoins du CLIENT.

## 9 ADSL et VDSL

Les bandes passantes ADSL, ADSL annexe M et VDSL ne sont pas garanties. Tout site situé à plus de 3,5 km du centre technique de raccordement du circuit peut subir une dégradation des performances.

Si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies, une facturation sera établie pour toute visite supplémentaire et la facturation du SERVICE pourra précéder son activation.

## 10 ADSL\_Nu

L'installation des circuits ADSL en dégroupage total (ADSL\_Nu) est conditionnée à la confirmation de la faisabilité par le FOURNISSEUR. La mise en service d'un circuit ADSL\_Nu peut impliquer l'intervention d'un technicien pour sa livraison en tête de ligne.

En cas de dysfonctionnement, l'absence d'abonnement téléphonique analogique associé au support physique (cuivre) du circuit ADSL\_Nu implique un diagnostic plus compliqué à établir, la possibilité d'avoir à organiser sur devis l'intervention d'un technicien sur le SITE et peut impacter le temps de rétablissement du SERVICE.

## 11 Fibre optique

Le déploiement d'une fibre optique jusqu'à l'intérieur des locaux du SITE est réalisé par le FOURNISSEUR si :

- la longueur linéaire de câble nécessaire pour raccorder les ÉQUIPEMENTS IBROWSE (tiroir optique, équipement actif, etc.) est inférieure ou égale à 30 mètres à partir du point de raccordement situé dans le domaine public; et
- si le cheminement du câble jusqu'aux ÉQUIPEMENTS IBROWSE ne comporte pas de changement d'étage, ne nécessite pas de percement, ne passe pas dans un faux plafond, ne présente pas des passages à une

hauteur supérieure à 2,5 m ou ne subit des contraintes fortes (perçages complexes, pose de goulottes, esthétique/décoration, etc.)

Dans le cas contraire, le CLIENT peut fournir le passage de câble (équipé de guides-câble) ou IBROWSE peut proposer une prestation dans le cadre d'un devis complémentaire.

Dans le cas d'un conduit de câble cassé ou saturé sur une propriété privée, les travaux de génie civil sont à la charge du CLIENT. Le CLIENT peut les organiser ou IBROWSE peut proposer une prestation par l'intermédiaire d'un FOURNISSEUR, dans le cadre d'un devis complémentaire.

**12 Fibre optique mutualisée (FTTH)**

Les débits, la latence, le taux de perte de paquets et le temps de rétablissement de la fibre optique mutualisée (FTTH) ne sont pas garantis.

**13 Fibre optique dédiée (FTTO)**

Les débits, la latence et le taux de perte de paquets de la fibre optique dédiée (FTTO) sont garantis.

**14 Réseau mobile**

Le CIRCUIT se matérialise sous la forme d'une carte SIM fournie par IBROWSE. Les débits, la latence et le taux de perte de paquets ne sont pas garantis.

Le volume maximum de données pouvant être transmises via le CIRCUIT est spécifié dans la COMMANDE. Ce volume est fonction de la configuration du SITE : Réseau mobile utilisé en circuit de secours ou en circuit principal.

Le CLIENT est conscient et accepte explicitement que la qualité et les performances du CIRCUIT dépendent de l'opérateur de réseau mobile, de l'emplacement sur le SITE de l'EQUIPEMENT IBROWSE qui supporte la carte SIM, du niveau de réception du signal de l'opérateur de réseau mobile et des capacités locales de connexion du SITE au réseau de l'opérateur tiers, à un instant « t ».

**15 Interconnexions (cross-connect, rocade)**

Les interconnexions en centre technique (cross-connect, rocade) dépendent de la technologie utilisée par les équipements d'extrémités (cuivre ou fibre optique). Leurs mises en œuvre dépendent des modalités propres à chaque centre technique (interconnexion via une Meet Me Room, etc.)

**16 Environnement technique**

Le CLIENT s'engage à mettre à la disposition d'IBROWSE et/ou de ses FOURNISSEURS, en fonction du type de CIRCUIT, les prises électriques protégées et l'espace nécessaires à la mise en place des EQUIPEMENTS IBROWSE dans l'armoire technique prévues à cet effet. L'espace est à considérer en dehors des espacements qui doivent être prévus pour l'aération entre les équipements qui seraient empilés :

	ADSL	EFM	Fibre
Prise(s) électrique(s)	1	2	2
Espace (U)	1	2	3

**17 Interventions sur SITE**

La mise en œuvre d'un circuit peut nécessiter plus d'une intervention du FOURNISSEUR et/ou d'IBROWSE sur le SITE.

**18 Repérage**

Sur le SITE, le CLIENT repère l'arrivée du circuit livré et s'assure qu'il est clairement identifié comme un circuit IBROWSE.

**19 DESSERTE INTERNE**

Afin de pouvoir utiliser le SERVICE le CLIENT est responsable de la mise en œuvre de la DESSERTE INTERNE. Néanmoins il peut commander une prestation de câblage sur SITE à IBROWSE, qui se réserve le droit de refuser.

**20 Maintenance**

Dans le cas d'un circuit ADSL, ADSL annexe M ou VDSL :

- le CLIENT est responsable de la maintenance de la ligne téléphonique analogique sous-jacente au CIRCUIT.
- IBROWSE est responsable de la maintenance du CIRCUIT et des EQUIPEMENTS IBROWSE, hors DESSERTE INTERNE et conformément aux termes du CONTRAT.

Pour les autres types de circuits, IBROWSE est responsable de la maintenance de l'ensemble des éléments composant le CIRCUIT, hors DESSERTE INTERNE et conformément aux termes du CONTRAT.

**21 Option ROUTEUR ADMINISTRÉ**

L'option Routeur administré inclue la fourniture d'un CPE permettant :

- d'activer et de paramétrer différentes fonctions avancées de routage (Dynamic routing, RIP, etc.), et/ou
- de mettre en œuvre la Quality of Service (QoS ; « qualité de service »), pour les services supportés par un CIRCUIT.

Le routage est configuré en fonction des contraintes (bandes passantes disponibles, types de CIRCUIT, etc.) et des choix du CLIENT : redondance entre circuits, gestion des SERVICES PRIORITAIRES, QoS appliquée à certains services, sécurisation, etc.

IBROWSE détermine le CPE déployé sur le SITE en fonction de la charge (bandes passantes, nombre de services, etc.), des fonctionnalités mises en œuvre et des choix du CLIENT.

**22 Raccordement du CPE**

Lorsqu'un CPE est prévu, le CLIENT doit s'assurer que la longueur de la DESSERTE INTERNE pour raccorder le CPE au CIRCUIT est inférieure ou égale à 1,5 m.

Le CLIENT est le seul responsable de l'éventuel impact sur la disponibilité et la qualité du SERVICE, lorsque la longueur de la DESSERTE INTERNE pour raccorder le CPE au CIRCUIT est supérieure à 1,5 m.

**23 INCIDENTS MAJEURS**

Lorsqu'un l'ensemble des UTILISATEURS ne peut plus accéder aux ressources ou utiliser les services normalement accessibles ou transitant via le CIRCUIT.